



République Française

Accusé de réception en préfecture  
092-219200094-20221213-DEL2022-S06011-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception préfecture : 19/12/2022

## COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil municipal

du 13 décembre 2022

---

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 13 décembre 2022 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 7 décembre 2022.

Étaient présents : M. VINCENT, Mme CANTET, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, M. KLEIN, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. RÉVILLON, M. BARBIER, M. CHAUMERLIAC, M. ISABEY, Mme DE PERIER, Mme DE PRATI, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme PETIT.

Procurations : M. RÉVILLON a donné pouvoir à M. VINCENT, M. BARBIER à M. KLEIN, M. CHAUMERLIAC à Mme CANTET, M. ISABEY à M. SIBON, Mme DE PERIER à Mme TOUSSAINT, Mme DE PRATI à Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme JOAQUIM BOURALY à Mme COLOMBEL, Mme PETIT à Mme DAHAN.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

---

Délibération n°2022/S06/011

**Objet : Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) - Année 2021.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-39 ;

Vu le rapport d'activité annuel 2021 du SIPPEREC ;

Considérant qu'il convient, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, de porter à l'attention du Conseil Municipal le rapport d'activité annuel du SIPPAREC pour l'année 2021 ;

Vu l'avis de la commission environnement et cadre de vie du 5 décembre 2022 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur RIBEYRE, Conseiller Municipal ;

Après en avoir débattu ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

Article unique : PREND ACTE du rapport d'activité annuel 2021 du SIPPAREC.

Le Conseil Municipal prend acte

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la Réception en  
Préfecture le **19 DEC 2022**  
Et de la publication **20 décembre 2022**

Le Maire,  
Vice-Président du Département  
des Hauts-de-Seine

La Directrice Générale adjointe  
des Services



Anne OLIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Le Registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président du Département  
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON